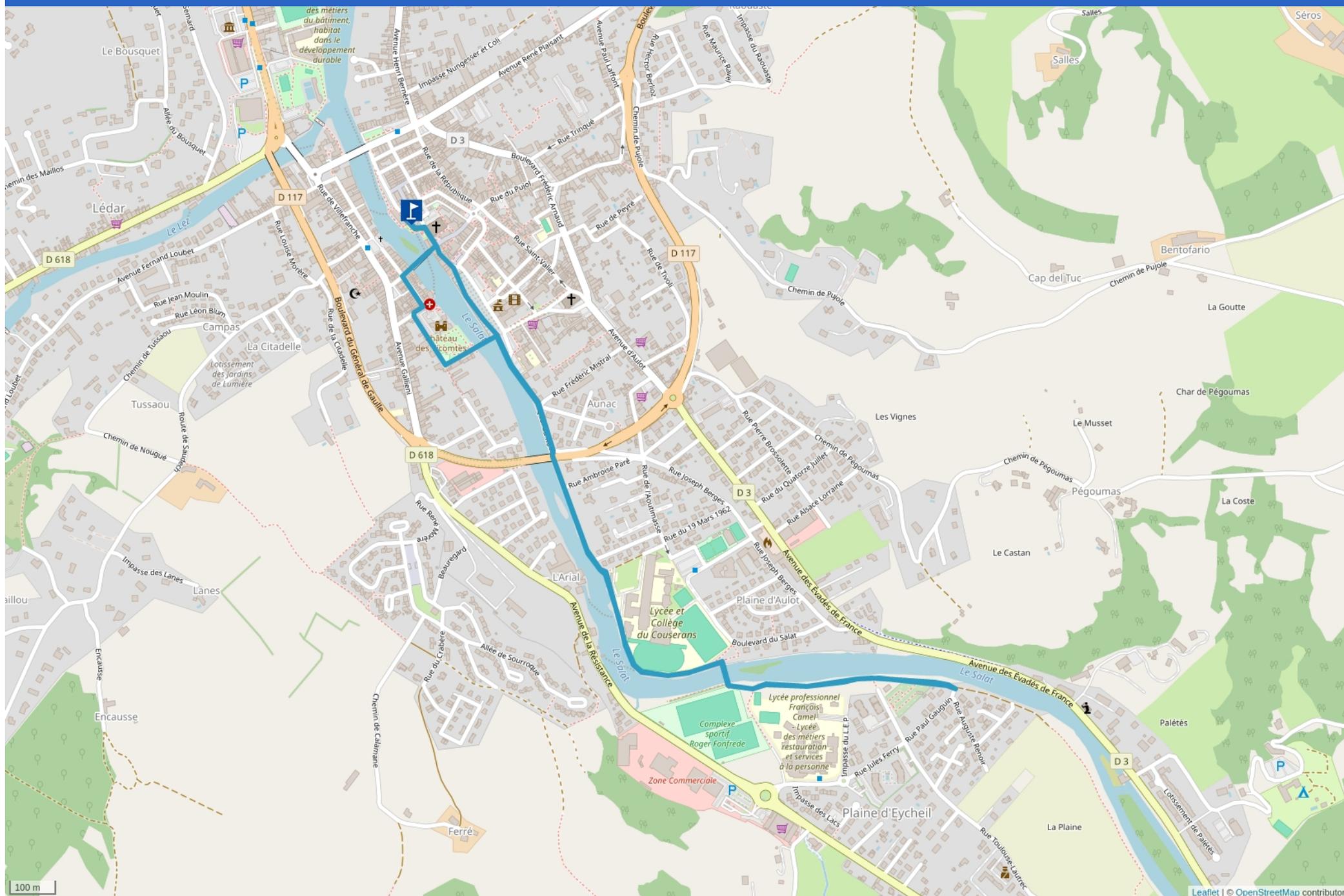


# LES RIVES DU SALAT



Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

[www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr](http://www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr)

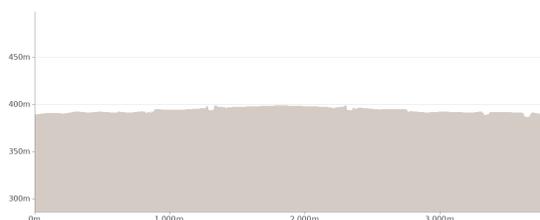


Mise à jour le 01/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

# Les rives du Salat

Proposé par : **Office de tourisme Couserans Pyrénées**

Validé par la FFRandonnée  
"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage  
d'activités touristiques qui vous fait  
voyager" [www.cirkwi.com/circuit/665033](http://www.cirkwi.com/circuit/665033)



Départ : Place Alphonse Sentein - 09200

SAINT-GIRONS

3.88 km

1h10

Très facile

maxi 399 m

10 m

mini 386 m

Un sentier d'interprétation à Saint-Girons, sur les rives de la rivière Salat à la découverte de son riche passé industriel.

## TOPO/PAS À PAS

- 1/ Départ devant l'Office de Tourisme, place Alphonse Sentein. Monter les marches et traverser le jardin public.  
\* La bâtiment de l'Office de Tourisme (anciens bain-douche) et le jardin public, se situent à l'emplacement de l'ancien moulin de la ville (canaux transformés en jardinière et vannes encore visibles)
- 2/ Passer sous le porche de l'église de Saint-Girons. Avancer tout droit et descendre la rue Jules Desbiaux.
- 3/ Traverser les allées du Champs de Mars (sous les platanes). Avancer tout droit en longeant la rivière Salat : traverser la place Guynemer et le quai du Roc.
- 4/ Passer sous le pont et poursuivre sur le chemin longeant la rivière.

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

[www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr](http://www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr)

Allison Beth

- \* Panneaux d'interprétation sur le passé industriel de la ville de Saint-Girons.
- 5/ Avancer jusqu'à la passerelle, traverser la passerelle pour rejoindre l'autre rive du Salat, l'Arial (stade, gymnase). Remonter la rivière par le chemin jusqu'au terminus.
- 6/ Revenir sur vos pas jusqu'au Champs de Mars puis traverser la passerelle (verte) sur la gauche et le parc du Tribunal
- \* Ancien Palais des Vicomtes du Couserans
- 7/ Continuer tout droit rue Joseph Pujol, au croisement, tourner à droite et traverser le Pont Vieux. Au bout du Pont, prendre à gauche, passer sous le porche de l'Eglise et traverser le jardin public pour rejoindre l'Office de Tourisme (Point de départ)

## PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.  
Attention les randonnées ne sont pas toujours praticables toute l'année.

## NATURE DU TERRAIN

Terre  
Revêtement dur (goudron, ciment, plancher)

## RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :  
Carte IGN TOP 25 - 2047 OT St-Girons Couserans Carte de randonnées Pyrénées n°6 "Couserans - Val d'Aran"

## CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60  
Email : [contact@tourisme-couserans-pyrenees.com](mailto:contact@tourisme-couserans-pyrenees.com)  
Facebook : <https://www.facebook.com/TourismeCouseransPyrenees/>

## COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

- Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.  
Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.
- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.
  - Observer la flore sans la cueillir.
  - Rester discret, pour les animaux sauvages.
  - Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écarter-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.
  - La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.



Mise à jour le 01/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.

